



**K. S. F. L.** a. s. b. l. - R. C. S. Luxembourg F7696

**Kampf Sport Federatioun Lëtzebuerg**

Siège social: 51, bd de Verdun, L-2670 Luxembourg

Tel: 691 69 19 78 (Marc THILL, président)

Email: [ksfl@ksfl.lu](mailto:ksfl@ksfl.lu)

Site internet: [www.ksfl.lu](http://www.ksfl.lu)

Compte bancaire: BILLULL, LU31 0020 1906 4504 9200

## Information aux entraîneurs

-comité directeur du 7 mai 2009

Interdit toute collaboration aux licenciés de la K. S. F. L. avec M. Cash Pazooki, ainsi qu'avec son club, «Cash Gym», ceci tant pour les entraînements que pour des compétitions. La peine encourue peut aller jusqu'à l'exclusion. Le comité demande aux représentants des clubs d'informer leurs membres de cette décision.

Décide des modalités pour changement de club. Les athlètes choisissent le club pour lequel ils veulent participer aux compétitions en début de saison, en remplissant la demande de licence. L'athlète est libre d'indiquer un autre club la saison suivante. Sauf demande dûment motivée aucun changement de club n'est possible en cours de saison.

-comité directeur du 1<sup>er</sup> février 2010

Décide d'exiger l'examen du fond de l'œil tous les 2 ans et le cardiogramme au repos tous les 5 ans des combattants pieds-poings et MMA. (Cardiogramme à l'effort pour les classes A)  
Prend note de la lettre de la VDL (en résumé la KSFL et ses clubs seront les derniers servis et payeront plus cher)

Demande (à nouveaux) aux clubs de nous communiquer une liste des combattants et des grades/ceintures

Juge que le fait qu'un combattant refuse de combattre lors d'un tournoi peut-être considéré comme comportement non-sportif, voir comme avantage illégitime pour l'adversaire, ceci particulièrement lorsqu'il s'agit de deux combattants du même club.

MT informe le comité qu'il considèrera le nombre de licenciés en fin de saison comme vote de confiance